

Compte rendu du conseil municipal du 17 décembre 2013

1 – Décision modificative n°2 budget commune

Il est nécessaire de procéder à la régularisation d'écritures comptables relatives à l'actif de la commune. Ceci implique de procéder à des réajustements comptables. Le conseil municipal a donc voté et autorisé la décision modificative n°2 de l'exercice 2013 :

Chapitre article	Dépenses	Recettes
Opérations d'ordre patrimoniales	Augmentation de crédits	Augmentation de crédits
2031-041		1 794.00 €
2128-041	1 794.00 €	
2181-041	2 450.00 €	
2088-041		2 450.00 €
TOTAL	4 244.00 €	4 244.00 €

2 – Demande de subvention au titre de la DETR 2014

Suite à la nécessité de rénover le toit de la Mairie, notamment en raison des fuites d'eau constatées lors de fortes pluies, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le projet et son coût prévisionnel de 13 474 € HT
- décide de son inscription au budget 2014 qui sera voté ultérieurement
- mandate le Maire pour solliciter la DETR auprès de la Préfecture de la Haute-Loire
- approuve le plan de financement ci-joint :

EMPLOIS	MONT ANT	RESSOURCES	MONT ANT
Coût des travaux	13 474.00 €	DETR : 30%	4 042.20 €
		Fonds propres	9 577.79€
TVA 19.6%	2 640.90 €	FCTVA	2 494.91 €
TOTAL	16 114.90 €	TOTAL	16 114.90 €

3 – Tarifs du Rocher

Cette délibération remplace et annule la délibération du 12/09/2013

La modification porte sur l'âge des enfants des tarifs C et D pour lesquels il avait été délibéré de 6 à 18 ans et transcrit par erreur de 5 à 18 ans.

4 – Convention service médecine préventive

Le Centre de gestion propose l'adhésion à son service « Médecine préventive », permettant de bénéficier des prestations suivantes : surveillance médicale des agents, examen médical au moment de l'embauche ainsi qu'un examen médical périodique

L'adhésion à ce service est consentie moyennant les tarifs indiqués dans la convention. Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adhérer à la convention de médecine préventive.

5 – DIA 24 rue Saint Michel

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents **décide** de ne pas exercer le droit de préemption, dont bénéficie la Commune pour un terrain sis rue 29 rue Saint Michel, cadastré sous le numéro 112 de la section AC.

6 – DIA 6 rue Joulian

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents **décide** de ne pas exercer le droit de préemption, dont bénéficie la Commune pour un terrain sis rue 29 6 rue Joulian, cadastré sous le numéro 746 de la section AB.

7 – DIA 3 résidence Beau Soleil

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents **décide** de ne pas exercer le droit de préemption, dont bénéficie la Commune pour un terrain sis 3 résidence Beau Soleil, cadastré sous le numéro 62 de la section AB.

8 – DIA 4 place Saint Clair

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents **décide** de ne pas exercer le droit de préemption, dont bénéficie la Commune pour un terrain sis 4 place Saint Clair, cadastré sous le numéro 155 de la section AC.

9 – DIA 12 rue Saint Michel

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents **décide** de ne pas exercer le droit de préemption, dont bénéficie la Commune pour un terrain sis 12 rue Saint Michel, cadastré sous le numéro 162 de la section AC.

10 – Classement du Rocher

Le Conseil Municipal a décidé lors de sa séance du 13 octobre 2011, d'engager une procédure de classement du Rocher d'Aiguilhe au titre de la loi du 02 mai 1930. Le Préfet de la Haute-Loire a transmis la demande du conseil municipal aux services de la DREAL qui assurent l'instruction du dossier et accompagnent la commune dans le déroulement de la procédure. La demande de classement du site du Rocher Saint Michel d'Aiguilhe a été soumise à l'enquête publique du 17 octobre 2013 au 15 novembre 2013 inclus.

Compte tenu de l'avis favorable du Commissaire enquêteur et de l'absence d'observation du public, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet et autorise le maire à poursuivre la procédure de classement.

11 – Travaux crèche

Lors du marché initial de la crèche, l'aménagement de la cour n'avait pas été étudié dans le détail, ni intégré dans les marchés. Après études et consultation de plusieurs projets, il est proposé au conseil d'opter pour un aménagement du talus de fond de cour en créant un mur de soutènement en éléments en béton.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise l'exécution de ces travaux pour un montant global maximum de 30 000€ HT.

Informations au Conseil

Géothermie

Dans le cadre de l'étude de faisabilité pour mettre en place de la géothermie alimentant l'ensemble des bâtiments communaux à proximité de l'esplanade du Rocher la commune a fait procéder à un au forage test jusqu'à 150m.

Travaux Impasse des Vignerons

Le coulage de la dalle est terminé. Des retards sont constatés en raison des dernières intempéries.

Projet d'étude billetterie de la chapelle Saint Michel d'Aiguilhe

L'appel d'offres concernant le choix d'un maître d'œuvre pour la conception d'un espace virtuel, l'extension et la restructuration de l'accueil-billetterie du Rocher St Michel d'Aiguilhe s'est terminé le 16/12/2013. La commission d'appel d'offres se réunira le 18/12 pour l'ouverture des plis.

L'étude pourrait être éligible au FRIT « fonds régional d'intervention touristique ». Les travaux pourraient être également éligibles au FRIT à condition d'obtenir des aides départementales équivalentes.

Réforme des rythmes scolaires

La première adjointe a participé à une journée d'actualité sur la place des ATSEM dans le cadre de la réforme scolaire. Elle sollicite un membre du conseil municipal à se joindre à elle pour travailler sur les animations péri scolaires à mettre en place pour la rentrée 2014.

Vœux 2014

La cérémonie des voeux aura lieu le vendredi 17/01/2014.